

GUIDE DE LA
TERMINOLOGIE
DE LA MARBRERIE
DE DÉCORATION EN
PIERRE NATURELLE



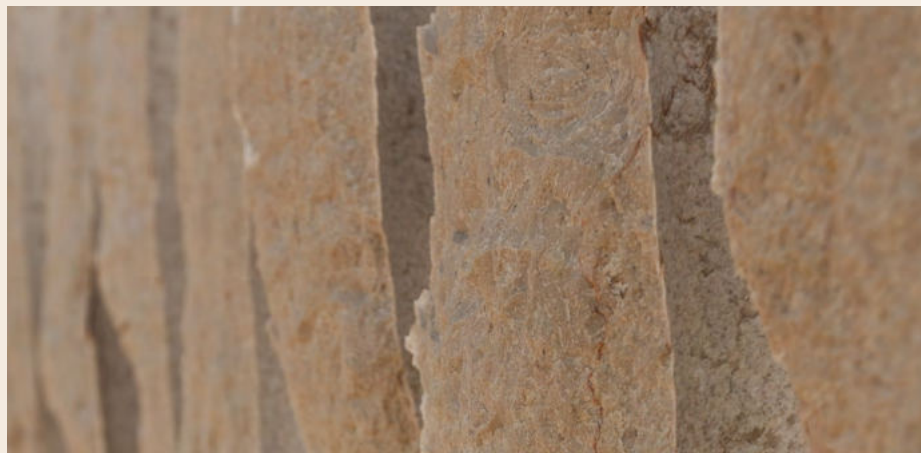
Avant-propos

Actifs partout en France et depuis toujours, les marbriers de bâtiment et de décoration ont développé un vocabulaire spécifique à leur culture professionnelle et souvent à leur région.

Il était donc important pour le Groupe de Travail Marbrerie du CTMNC de poser les bases d'une terminologie commune, qui permettra aux professionnels, aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage, de dialoguer en toute connaissance de cause. Si un marbrier de bâtiment et de décoration est amené à travailler de très nombreux matériaux, pour de multiples usages, en dimensions et épaisseurs variées, le Groupe de Travail s'est concentré sur les emplois des roches ornementales en éléments minces, en particulier pour les revêtements de sol ou de mur, le mobilier, et différents ouvrages du cadre bâti.

Aujourd'hui, beaucoup de designers, décorateurs et architectes, ont remis les roches ornementales en général, au cœur de leurs recherches créatives et constructives. Détenteurs de savoir-faire technologiques et artisanaux exceptionnels, et disposant d'une palette de matériaux naturels unique, les marbriers de bâtiment et de décoration disposent de tous les atouts pour répondre à ces attentes.

Ce guide, en libre accès sur le site internet du CTMNC, constitue un premier outil que le Groupe de Travail Marbrerie du CTMNC souhaite mettre à la disposition au plus grand nombre. Il constitue à la fois un document technique de référence et un ouvrage de promotion qui vise à faciliter l'emploi de la pierre naturelle dans le bâtiment et la décoration.



Sommaire

1. Domaine d'application	p. 03
2. Pierres naturelles utilisées en marbrerie de décoration	p. 03
2.1. Types de pierres naturelles	p. 03
2.2. Exemples de pierres naturelles utilisées en marbrerie	p. 04
3. Termes généraux	p. 06
3.1. Finitions courantes de surface	p. 06
3.2. Traitements de protection et de renforcement	p. 07
3.3. Chants	p. 08
3.4. Revêtements de sols et de murs	p. 09
3.5. Escaliers	p. 12
3.6. Cuisine	p. 16
3.7. Salle de bains	p. 18
3.8. Mobilier	p. 20
3.9. Cheminées	p. 22
3.10 Fontaines	p. 25
Conclusion	p. 26

1. Domaine d'application

Ce guide définit les termes employés dans la marbrerie de décoration. Ce métier consiste à concevoir, sélectionner, transformer et mettre en œuvre de la pierre naturelle en épaisseur mince (inférieure à 80 mm).

Il décrit les produits en pierre naturelle rentrant dans la composition des ouvrages suivants :

- > Revêtements de sols scellés ou collés,
- > Revêtements muraux en pierre collée ;
- > Escaliers ;
- > Plans de travail de cuisine ;
- > Plans vasques de salle de bains ;
- > Produits sanitaires (receveur de douche, lavabo, évier, baignoire, etc...) ;
- > Mobiliers (table, objet de décoration, etc...) ;
- > Cheminées ;
- > Fontaines.

Ce guide ne prend pas en compte les revêtements muraux en pierre attachée.



2. Pierres naturelles utilisées en marbrerie de décoration

2.1. Types de pierres naturelles

Les pierres naturelles utilisées en marbrerie peuvent provenir de trois différents types de roches :

> Les roches magmatiques sont formées par le refroidissement et la solidification du magma. Elles sont divisées en deux groupes : roches plutoniques (ou roche ignée) et roches volcaniques (ou roches éruptives). Les roches plutoniques se forment, en profondeur, par refroidissement lent du magma permettant ainsi la formation de cristaux (le plus souvent visibles à l'œil nu) ; cette classification comprend les granites, diorites, gabbros... Les roches volcaniques résultent du refroidissement rapide d'un magma arrivé en surface, créant ainsi une pâte vitreuse avec quelques cristaux ; cette classification comprend les rhyolites, andésites, basaltes, ...

> Les roches sédimentaires sont formées par dépôt et solidification de sédiments organiques ou minéraux comme le calcaire, le grès, le travertin, etc.

> Les roches métamorphiques sont des roches provenant de masses de roches préexistantes transformées par l'action de la température et de la pression comme le marbre, le schiste, le gneiss, etc.

Les matériaux de synthèse à base de pierre naturelle ne sont pas de la pierre naturelle (par exemple, les pierres agglomérées, la céramique, les composites, quartz de synthèse, ou autres produits assimilés) et ne sont donc pas visés par le présent document.

2.2 Exemples de pierres naturelles utilisées en marbrerie

Toutes les pierres naturelles peuvent être utilisées en marbrerie mais doivent être adaptées à leur usage.

ALBÂTRE

- > Acception scientifique : roche sédimentaire se formant en surface, déposée en concrétions diverses par les eaux d'infiltration.
- > Acception commerciale : pierre naturelle blanche, ayant la faculté de prendre un beau poli, et utilisée en taille de pierre et en sculpture. Il en existe deux formes bien distinctes, correspondant à deux espèces minérales différentes : l'albâtre calcaire et l'albâtre gypseux, qui sont respectivement composés de calcite et de gypse.

ARDOISE

- > Acception scientifique : roche métamorphique issue d'une argile ayant subi un métamorphisme général faible. Elle appartient à la famille des schistes à l'intérieur de laquelle elle se distingue par la qualité de son grain, très fin et homogène, et sa fissilité.
- > Acception commerciale : roche qui se fend facilement en feuillets minces le long d'un plan de clivage.

Cette roche se distingue de la lauze sédimentaire (pierre calcaire) qui se fend invariablement le long d'un plan de litage ou de sédimentation.

CALCAIRE

Roche sédimentaire composée majoritairement de carbonate de calcium et de carbonate de magnésium

GNEISS

Roche métamorphique essentiellement constituée de quartz, de feldspath et de mica dans laquelle des bandes riches en minéraux grenus tels que le feldspath et le quartz alternent avec des bandes de minéraux plans tels que le mica. Le gneiss pourrait provenir d'une roche ignée (orthogneiss) ou d'une roche sédimentaire (paragneiss)

GRANITE (GRANITE OU GRANIT)

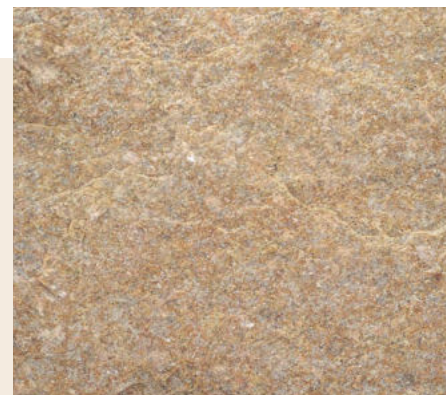
- > Acception scientifique (granite) : roche plutonique constituée de feldspath alcalin, de quartz, de petites quantités de plagioclase, de mica et d'autres minéraux.
- > Acception commerciale (granit) : roche compacte, comprenant le granite, mais aussi d'autres roches plutoniques (diorites, gabbros...), des roches volcaniques (rhyolites, andésite...), des roches métamorphiques (gneiss...)



ARDOISE



CALCAIRE



GNEISS



GRANIT-E

GRÈS

- > Acception scientifique : roche sédimentaire, issue de l'altération du granite, composée de grains de quartz, de feldspath, de mica et de petits fragments de roches plus anciennes
- > Acception commerciale : le grès est une pierre naturelle conforme à la définition scientifique du grès et qui contient des silicates, de la calcite, des minéraux argileux ou des oxydes de fer comme ciment

MARBRE

- > Acception scientifique : roche métamorphique contenant plus de 50 % de carbonates (calcite ou dolomite), formée par recristallisation métamorphique d'une roche carbonatée
- > Acception commerciale : roche compacte comprenant les marbres, mais aussi les pierres naturelles suivantes, si elles peuvent prendre un poli miroir : calcaires, dolomites, brèches calcaires, travertins et serpentines

ONYX

Variété microcristalline de quartz pouvant être translucide ou opaque avec un éclat mat



GRÈS



MARBRE

SCHISTE

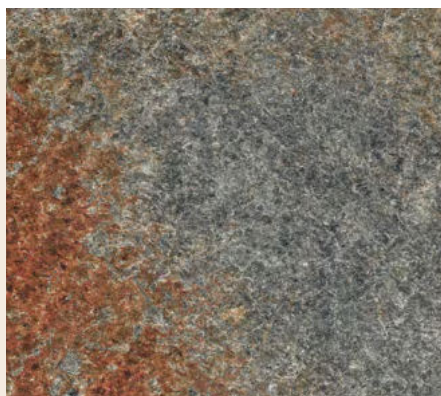
- > Acception scientifique : roche métamorphique feuilletée composée de feuillets de mica quasi parallèles, de chlorite, de quartz et d'autres minéraux types.
- > Acception commerciale : pierre naturelle présentant une aptitude au clivage (fissilité), comme l'ardoise, certains gneiss et phyllites, certains calcaires, les quartzites et les roches pyroclastiques à grains fins.

QUARTZITE

Roche essentiellement constituée de quartz. Un quartzite sédimentaire provient de la cimentation par diagénèse d'un grès. Un quartzite métamorphique provient de la recristallisation d'un grès.

PORPHYRE

Roche magmatique présentant une texture caractérisée par de grands cristaux de feldspaths noyés dans une pâte aphanitique (ne montrant pas de cristaux distincts à l'œil nu).



SCHISTE



QUARTZITE

3. Termes généraux 3.1 Finitions courantes de surface

FINITIONS	DESCRIPTIONS	TYPE DE PIERRE
Adoucie	Finition mécanique à l'eau réalisée grâce à une série de têtes de polissage. La finition adoucie produit de très légers reflets. La surface est alors unie, mate et sans traces de rayure.	Principalement les pierres dures et les pierres fermes
Bossagée	Finition présentant un aspect brut et bombé d'une pierre.	Pierres dures principalement
Bouchardée	Finition réalisée à l'aide d'un marteau à boucharder (manuel) ou d'un marteau hydraulique pourvu d'une tête à boucharder (mécanique). L'aspect de la surface (succession de creux et de bosses) varie selon la taille et le nombre des pointes de la boucharde. Seules certaines pierres se bouchardent.	Pierres fermes et dures essentiellement
Brochée, piquée	Finition présentant de longues rainures grossièrement parallèles.	Granits, certains calcaires durs
Clivée, éclatée	Finition obtenue mécaniquement ou manuellement. Le clivage mécanique s'effectue grâce à une cliveuse (presse hydraulique munie d'une lame) qui sépare en deux les éléments de pierre. Le clivage manuel s'effectue pour ouvrir un lit naturel de la pierre. Il révèle l'aspect brut de la pierre avec une surface présentant de gros éclats, avec des bosses et des creux de formes diverses, répartis irrégulièrement.	Pierres fermes et dures essentiellement
Egrisée, égrésée, diamantée	Finition obtenue par fraisage à meule diamant	Tous types de pierres
Flammée	Finition obtenue par passage d'un jet de flamme sur une tranche de pierre sciée, très souvent mouillée. Le choc thermique induit par le jet de flamme provoque l'éclatement des grains superficiels, ce qui engendre une rugosité de surface. Seules certaines pierres se flament.	Granits, certains calcaires durs
Flammée / brossée	Finition obtenue après flammage par frottement de brosses synthétiques et/ou métalliques.	Granits, certains calcaires durs
Grenailée	Finition obtenue par projection de billes d'acier inoxydable provoquant un éclatement superficiel de la pierre permettant d'obtenir une surface rugueuse	Tous types de pierre
Layée, ciselée	Finition présentant des rainures longues ou courtes plus ou moins parallèles.	Granits, certains calcaires durs
Polie	Finition mécanique réalisée avec des abrasifs ayant des grains plus fins que pour l'adoucissage. Seules les pierres dures peuvent être polies. Le polissage permet d'accentuer la teinte des pierres et donne un aspect brillant (miroir) à la surface.	Les pierres dures
Sablée	Finition obtenue par projection d'abrasifs. Il fait ressortir le grain de la pierre et la rend ainsi moins glissante.	Principalement les pierres dures
Satinée, cuir	Finition obtenue par frottement de brosses synthétiques et/ou métalliques. Cette finition apporte un toucher doux et un aspect mat à la pierre. Selon la nature du matériau, on peut obtenir une finition à la fois satinée et brillante.	Principalement les pierres dures
Sciée, brut de sciage	Finition mécanique montrant des traces de quelques dixièmes de mm issues des outils de sciage (lame, disque, fil diamanté, etc.).	Principalement les pierres dures
Vieillie, antique	Les dalles sont égrésées puis roulées dans un tambour afin de leur donner un aspect patiné.	Principalement les pierres dures

Les finitions peuvent se combiner (par exemple : flammée/bouchardée etc...

3.2. Traitements de protection et de renforcement

CRISTALLISATION

Opération chimique et mécanique qui permet de rendre la pierre brillante. Cette technique consiste à déposer une solution cristallisante sur le revêtement et ensuite à le brosser à l'aide d'une monobrosse (équipée de meules à paille de fer). Cette solution cristallisante est obtenue à partir de la réaction chimique du carbonate de calcium avec du fluosilicate de magnésium et de l'acide phosphorique en présence d'un catalyseur (le fer). Cette réaction transforme le carbonate de calcium en surface en fluorure de calcium et de magnésium sur quelques dixièmes de millimètres de profondeur. Cette cristallisation, de faible épaisseur, a la propriété d'être dure et de prendre le poli (traitement effectué en général sur les revêtements de sols de calcaire et/ou de marbre).

ENTOILAGE

technique d'encollage d'une toile généralement en fibre de verre, sur la face arrière d'une tranche, qui la renforce et permet d'en sécuriser la manipulation. Processus industriel qui consiste à sécher la tranche de pierre puis simultanément à déposer une fibre de verre sur sa face arrière et à l'encoller à l'aide d'une résine.

HYDROFUGE

Produit qui imperméabilise les matériaux et qui laisse passer la vapeur d'eau permettant ainsi le séchage de la pierre. Cette définition exclut les produits filmogènes comme les enduits, les vernis ou les peintures. Certains hydrofuges peuvent modifier l'aspect de la pierre.

OLÉOFUGE

Produit hydrofuge qui a la capacité complémentaire d'empêcher les huiles et les graisses de pénétrer dans les matériaux.

REHAUSSEUR/RENFORCEUR DE COULEUR

Produit qui accentue ou renforce la couleur. En général, le rehausseur joue également le rôle d'hydrofuge et d'oléofuge.

RÉSINAGE

Processus réalisé sous vide ou non, en usine, manuellement ou mécaniquement, permettant de consolider les blocs et les tranches de pierre naturelle par ajout de résine.

TARGETTAGE

Processus consistant à intégrer dans l'épaisseur de la pierre naturelle des tiges de consolidation d'acier inoxydable ou de matériaux fibrés (verre, carbone...) afin de renforcer l'ouvrage.

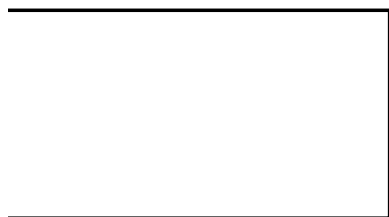


Entoilage - Photo : Spadaccini

3.3. Chants

Chant : face qui correspond à l'épaisseur de l'élément en pierre

PROFILS DE CHANTS LES PLUS COURANTS



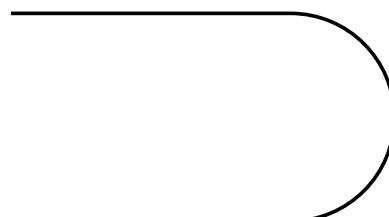
Droit avec arêtes vives (surtout utilisé pour les dalles de revêtement de sol)



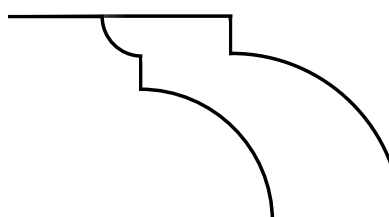
Droit avec arêtes abattues (lorsque le chanfrein < 2 mm)
Droit Chanfreiné (lorsque le chanfrein > 2 mm)



1/4 de rond => quart de rond



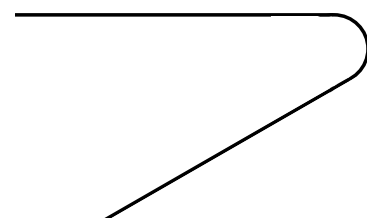
Boudin (1/2 rond)



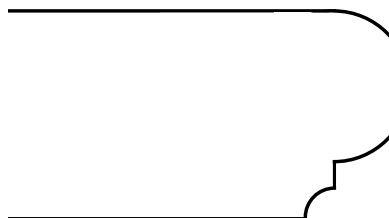
Bec de corbin
(avec ou sans gorge)



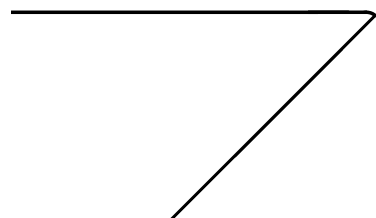
Cavet ou gorge



Aile d'avion ou bord d'assiette

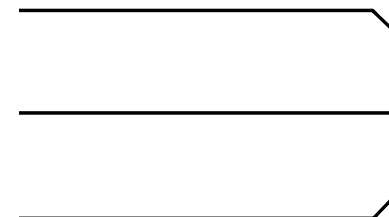


Nez astragalé

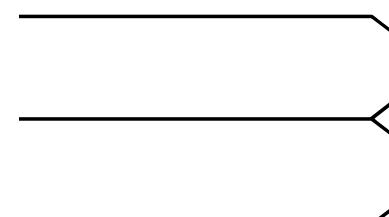


Chant coupé à 45°

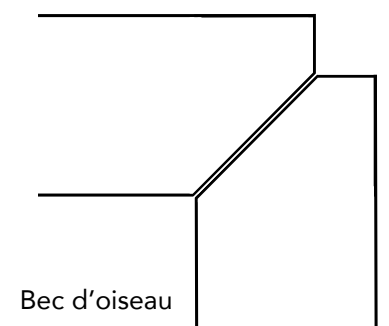
ASSEMBLAGE DE CHANTS



Chant doublé/collé



Grain d'orge



Bec d'oiseau

3.4. Revêtements de sols et de murs

APPAREILLAGE

En marbrerie, technique qui consiste, à partir d'un calepin, à fabriquer les produits de manière à mettre en valeur les caractéristiques d'aspect des pierres naturelles dans l'ouvrage et d'en optimiser le rendu esthétique (cohérence des coloris, veinage et nuances du matériau) et la fabrication.

BANDES À COURIR

Dallage composé d'éléments de longueurs libres et de largeur unique

BANDES D'ENTOURAGE OU D'ENCADREMENT

Éléments entourant un dallage ou encadrant un motif

CABOCHON

Élément incrusté généralement à un angle de jonction des dalles créant un motif décoratif

CALEPIN OU CALEPINAGE

Plan de détail d'un revêtement en pierre naturelle réalisé à partir d'un plan d'architecte et le cas échéant d'un relevé sur site, dans lequel on doit :

- Numéroté et répertorier chaque élément,
- Indiquer la place de chaque élément dans l'ouvrage,
- Préciser l'emplacement des joints.

Il sert également à produire la liste de débit qui servira à la fabrication des éléments. Le calepinage est préalable à l'appareillage.

DALLAGE EN BANDE

Revêtement de sol réalisé à l'aide d'éléments rectangulaires présentant un élanement supérieur à 1,5

DALLE DE REVÊTEMENT DE SOL

Élément modulaire plan en pierre naturelle, ayant une épaisseur nominale > 12 mm, en général non calibrée, de toutes formes mais essentiellement carrée ou rectangulaire, destiné à être posé à l'horizontale.

DALLE (OU PLAQUE) DE REVÊTEMENT MURAL

Élément modulaire plan en pierre naturelle, ayant une épaisseur nominale < 80 mm, en général non calibrée, de toutes formes mais essentiellement carrée ou rectangulaire, destiné à être posé à la verticale.

NOTE 1 : Les éléments de revêtements de sol sont appelés dalles pour la pierre naturelle et carreaux pour les autres matériaux.



Dallage en bande en pierre de Pouillenay - Photo : Rocamat

3.4. Revêtements de sols et de murs

ELANCEMENT

Rapport de la longueur sur la largeur d'un élément

JOINT

Interstice, plus ou moins large, rempli ou non, entre deux éléments en pierre posés côte à côte

JOINT DE FRACTIONNEMENT

Joint, rempli ou non avec un matériau souple ou un profilé, ménagé dans les revêtements de grande superficie pour éviter les tensions et cisaillement résultant des dilatations différentielles entre le revêtement et son support. Il ne faut pas le confondre avec le joint de dilatation du gros œuvre.

JOINT MARBRIER

Pour certains revêtements n'excédant pas 25 m² et sur demande, des joints dit marbriers de 1 mm de largeur minimale peuvent être réalisés.

LIVRE OUVERT

Technique de pose consistant à juxtaposer en symétrie, des éléments issus de la coupe d'une tranche dans son épaisseur.

LONGUEUR LIBRE

Longueur variable de l'élément

MARQUETERIE

Technique d'assemblage d'éléments de tons différents découpés et ajustés, sans joint, sur un support en vue d'obtenir des dessins et/ou des motifs variés.

MODÉNATURE

Ensemble des éléments d'ornement d'un ouvrage architectural, par exemple, une façade.

MOSAÏQUE

Art décoratif dans lequel on utilise des fragments de pierre assemblés sur un support, avec des joints, pour former des motifs ou des figures. Ces fragments sont appelés des tesselles.

MOULURATION

Ensemble des profils de moulures d'un ouvrage.

PLAQUETTE MODULAIRE

Élément plan en pierre naturelle, de forme carrée ou rectangulaire, ayant une épaisseur nominale comprise entre 7 et 12 mm, destiné à être posé. Il existe deux types de plaquettes modulaires :

Calibrée : la plus couramment utilisée répond à des tolérances strictes d'épaisseur, de planéité et d'équerrage.

Cette dernière est généralement chanfreinée.

Non calibrée : répond à des tolérances moins exigeantes d'épaisseur, de planéité et d'équerrage



Présentation à « livre ouvert » - Photo : Brachot

PLINTHES

Bandeaux rapportés le long de la base d'un mur, généralement en intérieur, pour protéger celle-ci, et pour masquer la jonction entre le mur et le revêtement de sol. Il en existe de différents types : à gorge, rampant, crémaillère, droite.

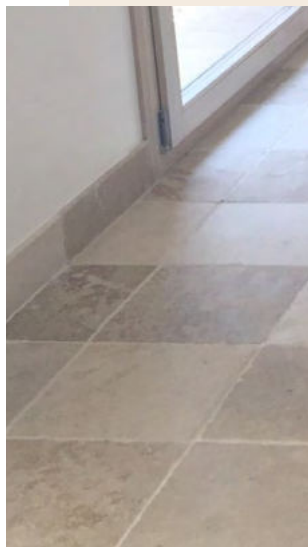
OPUS INCERTUM

Revêtement composé de dalles aux contours irréguliers, au gré de leurs formes et sans recherche d'alignement de leurs joints.

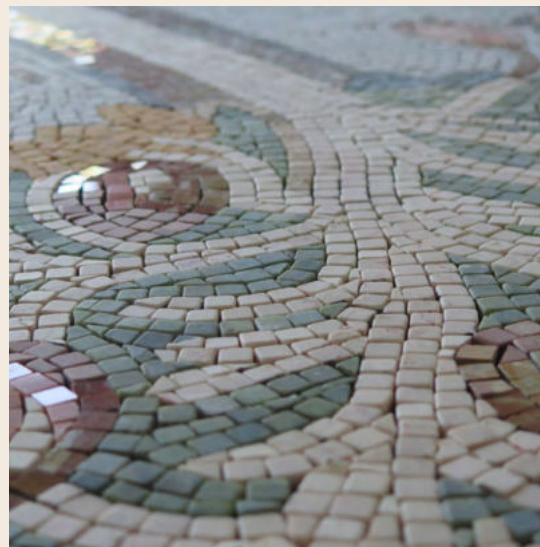
OPUS ROMAIN

Revêtement composé d'éléments carrés et rectangulaires, précisément appareillés, et mis en œuvre de manière répétitive.

Dallage et plinthes en pierre de Massangis beige clair
Photo : Rocamat



Mosaïque - Photo : Rachel Casimir



Opus romain en pierre de Massangis
Photo : Rocamat



Présentation à « livre ouvert » - Photo : Spadaccini



Rose des vents
Photo : Sarl ATRE ET LOISIRS

3.5. Escaliers

BALANCEMENT

Balancement : opération qui consiste à répartir les marches d'un escalier entre ses parties droites et ses parties tournantes. Cette répartition permet d'obtenir une ligne de foulée harmonieuse et d'éviter un brusque rétrécissement des collets dans les parties tournantes.

BANDE ANTIDÉRAPANTE

Produit collé ou fixé mécaniquement sur l'avant d'une marche pour ne pas glisser.

CAGE

Espace à l'intérieur duquel se développe l'escalier. Les murs de cages sont les murs qui délimitent cet espace.

COLLET

Partie étroite d'une marche balancée d'escalier.

CONTREMARCHE

Paroi verticale obturant l'espace entre deux marches successives, placée sous le nez.

COUPE À CROCHET

Système de joint employé pour l'assemblage des limons courbes ou droits d'escalier.

CRÉMAILLÈRE

Pièce d'appui, soutenant marches et contremarches, suivant l'angle de l'escalier, plaquée contre le (ou les) mur(s) d'appui. Elle se différencie du limon par le fait qu'elle est découpée suivant le dessous de la marche et l'arrière de la contremarche.

DALLE DE REVÊTEMENT D'ESCALIER

Élément plan en pierre naturelle obtenu par sciage ou fendage, ayant une épaisseur nominale > 12 mm, destiné à former la partie horizontale ou verticale d'une marche d'escalier.

DÉBILLARDÉ

Élément massif taillé pour obtenir des courbes

ECHAPPÉE

Hauteur libre mesurée à la verticale entre le nez de marche d'un escalier (la ligne de foulée) et le plafond, une autre marche de la volée supérieure ou tout élément de construction (mini : 1,90 m ; généralement : 2,10 m).

ECHIFFRE

Mur sur lequel s'appuient les marches d'un escalier

EMMARCHEMENT

Longueur des marches, c'est-à-dire largeur de l'escalier.

ESCALIER À L'ANGLAISE

Escalier dont les marches ne sont pas encastrées dans un limon et dont le nez de marche, mouluré, débordé et se retourne coté jour.

ESCALIER À LA FRANÇAISE

Escalier dont les marches sont encastrées dans le mur d'échiffre et par un limon du côté du jour central.

GAUCHISSEMENT

Technique permettant de raccorder deux tracés droits d'un élément d'escalier qui change de direction

GIRON

Profondeur d'une marche mesurée entre deux nez de marches consécutives, sur la ligne de foulée.

HAUTEUR DE MARCHE

Distance entre les surfaces supérieures de deux marches consécutives.

HAUTEUR D'ÉTAGE

Distance entre deux niveaux consécutifs dans un bâtiment. La hauteur à monter divisée par le nombre de marches donne la hauteur de marche.

HÉLICE

Ligne courbe qui coupe sous un angle constant les génératrices d'un cylindre. Son développement est une ligne droite.

HÉLICOÏDAL

En forme d'hélice ; l'escalier s'enroule autour d'un noyau.

INTRADOS

Face inférieure de l'escalier en voûte sarrasine

JOUR

Espace vertical laissé par les volées, vide central dans la cage d'escalier.

LIGNE DE FOULÉE

Ligne fictive reliant les nez de marche successifs à l'endroit du passage le plus fréquent. Le même terme désigne cette ligne vue en plan. C'est au droit de cette ligne que sont mesurés les giron qui doivent être constants pour la même volée. Cette ligne est à placer à l'axe d'un escalier inférieur ou égal à 1 mètre ; au-delà, elle est à placer à 50 cm de la rampe existante ou non.

LIMON

Pièce d'appui qui suit la rampe de l'escalier du côté du jour et dans laquelle s'assemblent les marches et les contre-marches. Le limon plein de l'escalier à la française se distingue du limon en crémaillère de l'escalier à l'anglaise.

LUNETTE

Jour d'un escalier sur plan circulaire.

MAIN-COURANTE (OU LISSE)

Élément de pierre, mouluré ou non, appartenant au garde-corps et accompagnant l'escalier sur toute sa longueur. Sa hauteur est normalisée à 90 cm à partir du nez de marche.

MARCHE (OU SEMELLE)

Pièce horizontale sur laquelle on pose le pied pour monter ou descendre. La marche se définit dimensionnellement par son emmarchement, son giron et sa hauteur. Formellement une marche peut être : droite si elle est rectangulaire ; balancée ou dansante si les deux extrémités ont des profondeurs différentes ; biaise si sans être balancée elle n'est pas perpendiculaire au limon.

MARCHE DE DÉPART

Première marche à gravir. Elle peut être différente des suivantes dans sa forme.

MARCHE PALIÈRE/MARCHE D'ARRIVÉE

Dernière marche d'une volée d'escalier.

MARCHE BALANCÉE

Marche de forme trapézoïdale qui suit les règles de balancement, placée dans les parties tournantes d'un escalier.

MODULE

Longueur correspondant à deux hauteurs de marche plus un giron.

MURS DE CAGE

Murs délimitant la cage.

NEZ DE MARCHE

Chant de l'avant de la marche. Il peut être ou non mouluré.

NOYAU

Partie centrale d'un escalier, généralement cylindrique, constituant un axe autour duquel sont disposées les marches. Techniquement, le plus souvent pour les escaliers en pierre, il est le résultat de la superposition d'une partie de ces marches.

PAILLASSE

Face inférieure des escaliers, autres qu'à voûte sarrasine

PALIER

Plate-forme ménagée à l'étage accédant aux portes palières, le palier principal. La plate-forme intermédiaire est appelée repos ou palier de repos et ne donne pas accès à des locaux.

PAS

Profondeur totale d'une marche mesurée du nez de la marche à la contremarche.

PATIN

Partie ancrée au sol de l'escalier et qui lui sert de base.

PLINTHE D'ESCALIER

Bandeau rapporté le long de la base d'un mur. Elle est soit droite, soit à découpe en crémaillère, soit à coupe de pierre par élément, soit en stylobate

QUARTIER TOURNANT/QUART TOURNANT

Partie où l'escalier change de direction à l'aide de marches balancées.

QUEUE

Extrémité d'une marche dont la largeur est supérieure au giron et qui va dans le mur.

RAMPANT

Particularité d'un ouvrage qui présente une pente. Un limon, qu'il soit droit ou courbe, est toujours rampant.

RÉVOLUTION

Fraction d'un escalier correspondant à un tour complet.

STYLOBATE

Plinthe rampante placée du côté du mur pour dissimuler son raccord avec les marches et les contremarches d'un escalier

TÊTE DE DÉPART (DE RAMPE)

Pièce souvent arrondie qui orne le début d'une rampe d'escalier.

TRÉMIE

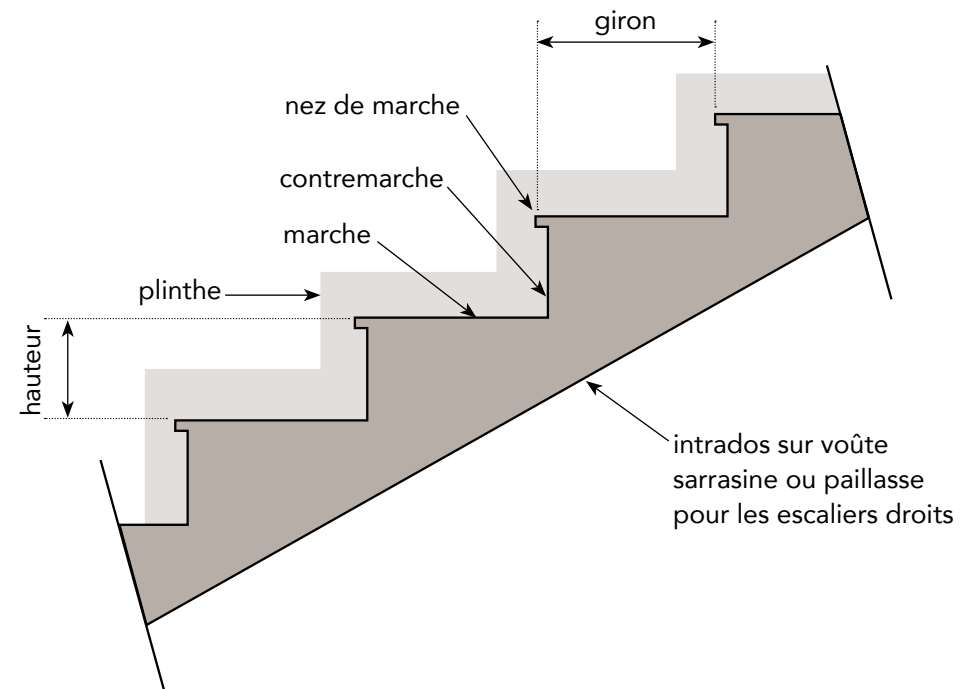
Espace vide réservé dans un plancher pour le passage d'un escalier.

VOLÉE

Portion d'escalier comprise entre le départ et l'arrivée ou entre paliers ; elle ne dépasse pas, en général, 15 ou 20 marches.

VOLUTE

Ornement architectural formant un enroulement en spirale, généralement situé sur le départ du limon



Principaux types d'escaliers

DROIT

escalier de forme droite

A QUARTIER TOURNANT

escalier qui change de direction à l'aide de marches balancées

COLIMAÇON, HÉLICOÏDAL, ESCARGOT, À VIS

escalier à marches rayonnantes conçu en spirale tournant autour d'un point pivot central ; il peut être sur base orthogonale, circulaire ou elliptique. Il existe deux grands types d'escalier : escalier à noyau et escalier à jour central.

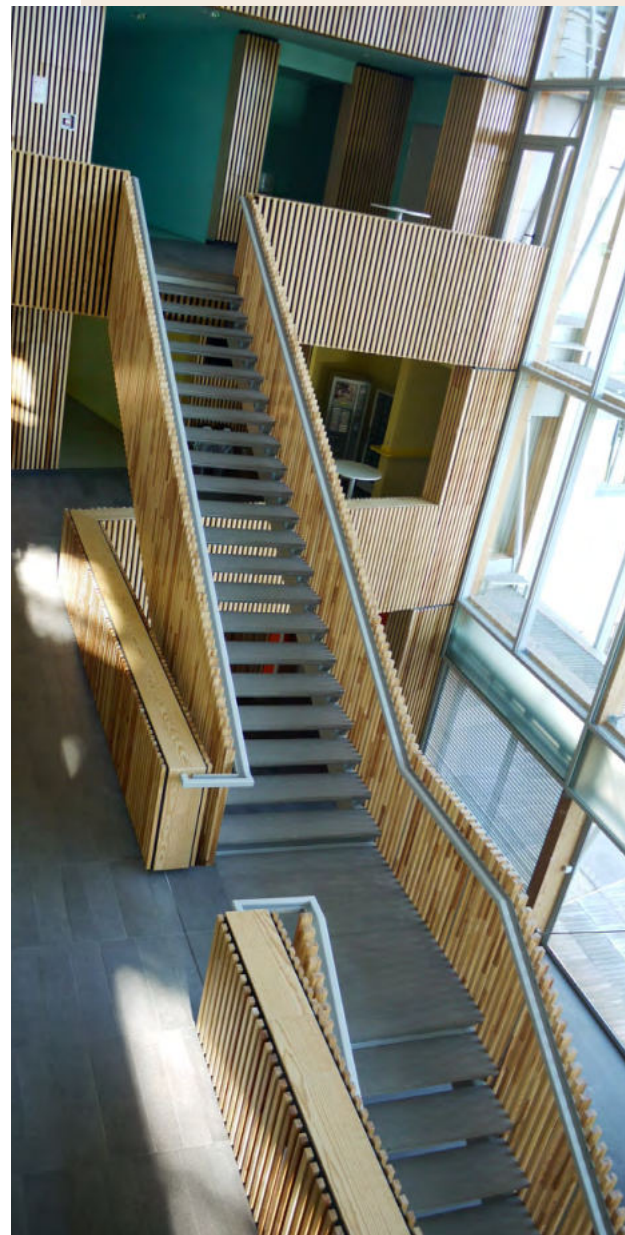
ESCALIER SUR VOÛTE SARRASINE

escalier très résistant, tournant en briques creuses hourdées et réalisé à l'avancement à partir du bas. La pierre sert uniquement d'habillage.



Escalier sur voûte sarrasine
Photo : ISRFMP - Les Compagnons du Devoir

Escalier droit en lave de Bouzentes
Photo : Artisanat de la pierre – Hebrard



Escalier à quartier tournant
Photo : Sarl ATRE ET LOISIRS



Escalier hélicoïdal à jour central
Photo : Fox Marble Consulting

3.6. Cuisine

CRÉDENCE

Habillage vertical en continuité du plan de travail, de hauteur généralement supérieure à 20 cm.

DÉBORD

Partie du plan de travail qui dépasse au-dessus du meuble.

DOSSERET

(improprement appelé coup d'éponge, coup de torchon, plinthe...)

Habillage vertical en continuité du plan de travail, de faible hauteur généralement inférieure à 20 cm.

ÉGOUTTOIR

Partie du plan de travail décaissée en pente attenante à la cuve ou l'évier, avec ou sans rainure(s), permettant l'évacuation de l'eau.

EVIER

Cuve ou groupe de cuves comportant une ou plusieurs réservations pour le passage des robinetteries, de bondes et tuyau d'évacuation, avec ou sans égouttoir, monté de manière indépendante, fixé sur ou sous un plan de travail.

PLAN DE TRAVAIL

Un ou plusieurs élément(s) à surface plane de différentes finitions pouvant servir à la préparation des repas. Il est également destiné à recevoir des équipements (plaque de cuisson, hotte d'aspiration, prises de courant, évier, etc.).

RAINURAGE

Ensemble d'entailles (rainures), le plus souvent parallèles, de différentes dimensions, suffisamment profondes, pour permettre l'évacuation de l'eau dans la cuve.

RÉSERVATION

Cavité ou orifice aménagé pour permettre le passage des réseaux divers ou espace laissé libre pour la mise en place d'un équipement.

RETOMBÉE

Élément vertical de finition fixé sur les chants vus du plan de travail

SOUS-FACE

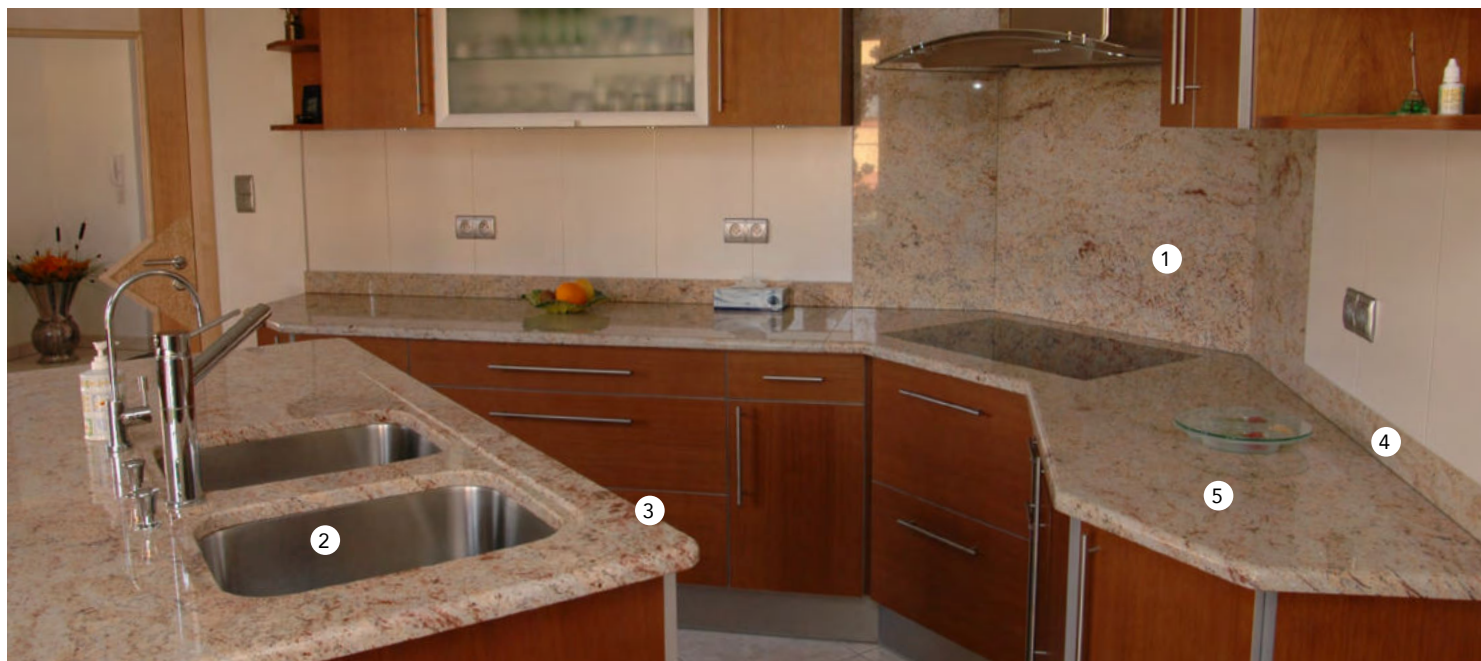
Face tournée vers le bas, non vue.

TARGETTE

Tige de renfort insérée en sous-face du plan de travail à l'aide d'un mortier colle, d'un adhésif ou d'une résine



plan de travail - Photo : Fox Marble Consulting



Cuisine

1 : crédence

2 : évier

3 : débord

4 : dossier

5 : plan de travail

6 : retombée

7 : rainurage

Photos : Roth Marbrerie Alsace

3.7. Salle de bains

CRÉDENCE

Habillage vertical en continuité du plan vasque, de hauteur généralement supérieure à 20 cm.

DOSSERET

(improprement appelé coup d'éponge, coup de torchon, plinthe...)

Habillage vertical en continuité du plan vasque, de faible hauteur généralement inférieure à 20 cm.

DOUCHE DITE « À L'ITALIENNE »

Douche de plain-pied dont le sol est revêtu d'un dallage ou d'une dalle monolithe.

Elle peut également être réalisée à l'aide d'un receveur à fond plat à faible ressaut (<2cm),

HABILLAGE DE BAIGNOIRE

Panneaux horizontaux (plage) et verticaux (tablier) destiné à masquer la cuve et les pieds de la baignoire ainsi que les canalisations.

LAVABO

Appareil sanitaire comprenant une ou plusieurs vasques équipées d'orifices dans lesquels sont prévus des passages de robinetterie et de vidange.

PLAN DE TOILETTE

Élément à surface plane (il ne reçoit pas de lavabo, vasque, ...).

PLAN VASQUE

Élément à surface plane, destiné à recevoir des équipements (lavabo, vasque, ...). Il peut également être massif avec vasque intégrée dans la masse

RECEVEUR DE DOUCHE

Élément avec rebords latéraux comportant un orifice d'écoulement

TABLETTE

Élément étroit à surface plane fixé au mur.

VASQUE

Cuvette de lavabo présentant souvent une forme arrondie et peu profonde



Salle de bain en pierre calcaire

1 : douche dite « à l'italienne »

2 : assise

3 : tablette

4 : revêtement mural

Photos : Roth Marbrerie Alsace



**Salle de bain en pierre
de Tavel bleu**

- 1 : paroi de douche
- 2 : douche dite « à l'italienne »
- 3 : habillage de baignoire
- 4 : revêtement mural
- 5 : lavabo à double vasque
- 6 : plan vasque

Photos : Marbrerie Anastay

3.8. Mobilier

BIBLIOTHÈQUE

Meuble ou assemblage de tablettes ou étagères permettant de ranger les livres

BIMBELOTERIE

Petits objets décoratifs

CONSOLE

Table étroite appuyée contre un mur, destinée à accueillir différents objets

DESSUS DE MEUBLE

Plateau posé sur un meuble (commode, console, desserte, bureau, ...).

HABILLAGE DES MEUBLES

Revêtement vertical

LUMINAIRE

Objet destiné à recevoir et à diffuser une source lumineuse naturelle ou artificielle.



Objets décoratifs - Photos : Marbrerie GOMET

Luminaire en marbre translucide - Photo : Brocatelle

PIÉTEMENT

Ensemble des pieds et traverses d'un meuble.

PLATEAU

Dalle plane horizontale.

SIÈGE (chaise, fauteuil, banc, tabouret, canapé ...)

Dont tous ou certains éléments constitutifs peuvent être réalisés en pierre naturelle (pieds, dossier, bras, assise, ...).

Piètement de table basse en marbre - Photo : Marbrerie GOMET



Banc en marbre - Photo : Spadaccini

TABLE

Surface plane de forme variée posée sur un ou plusieurs pieds, dont tous ou certains éléments constitutifs peuvent être réalisés en pierre naturelle. Elle peut avoir différentes hauteurs (table à manger, table basse, ...)

TABLETTE

Plateau étroit pouvant servir de dessus de radiateur, d'appui de fenêtre, d'étagère, ...

SOCLE

Base sur laquelle repose un objet (buste, statuette, œuvre d'art)

De nombreux objets décoratifs ou usuels peuvent être réalisés en pierre naturelle



Table à manger en Ardoise - Photo : Marbrerie Le Granit

3.9. Cheminées

ÂTRE

Ensemble des parois délimitant l'espace aménagé pour recevoir le feu. Il est construit sur site et constitué notamment par la dalle foyère, le cœur, éventuellement les contre-cœurs et le fronton.

AVALOIR

Chambre à fumée en forme d'entonnoir renversé qui permet de passer progressivement de la section de l'âtre à celle du conduit

AVANCÉE FOYÈRE

Pièce située en avant et au-dessous de la dalle foyère, constituant une protection thermique par rapport au plancher.

BÛCHER

Partie de la cheminée réservée au stockage du bois de chauffage.

BUSE OU MANCHON

Partie haute de l'avaloir de l'âtre, de l'appareil à foyer ouvert permettant l'évacuation des produits de combustion par l'intermédiaire du conduit de raccordement vers le conduit de fumée. Cette partie haute est appelée « buse » lorsqu'elle est mâle et « manchon » lorsqu'elle est femelle

CŒUR

Paroi de fond du foyer, composée de matériaux réfractaires. Le cœur est vertical à sa partie inférieure, il est ensuite incliné, d'une part pour rayonner la chaleur vers le sol de la pièce devant la cheminée, d'autre part pour faciliter la construction de la tablette anti-refoulement.

CONDUIT DE RACCORDEMENT

Conduit assurant le passage des produits de combustion entre la buse (ou le manchon) et le conduit de fumée.

CONTRE-CŒUR

Parois verticales situées latéralement dans l'âtre.

CORBEAU

Grosse pièce de bois ou de pierre saillie sur le parement du mur d'adossement pour supporter le linteau.

COURONNEMENT

Partie supérieure de la souche présentant une légère réduction du conduit pour faciliter le tirage. Cependant, une réduction trop importante provoquerait un engorgement du conduit.

DALLE FOYÈRE

Aussi appelée sole, partie horizontale où brûle le combustible.

FOYER

Section d'ouverture de la cheminée qui en fonction de la profondeur de l'âtre définit le volume où brûle le bois. La dimension du foyer est L x H, où L est l'ouverture de la cheminée et H la hauteur du foyer. Le foyer est obligatoirement fermé.



Cheminée en pierre d'Estailades et Crème Marfil - Photo : Sarl ATRE ET LOISIRS

FRONTON

Appelé aussi bandeau ou retombée, élément situé sur la partie supérieure de l'âtre, en avant de l'avaloir

GORGE

Rétrécissement de la partie haute du foyer provoquée par l'inclinaison du cœur.

HOTTE

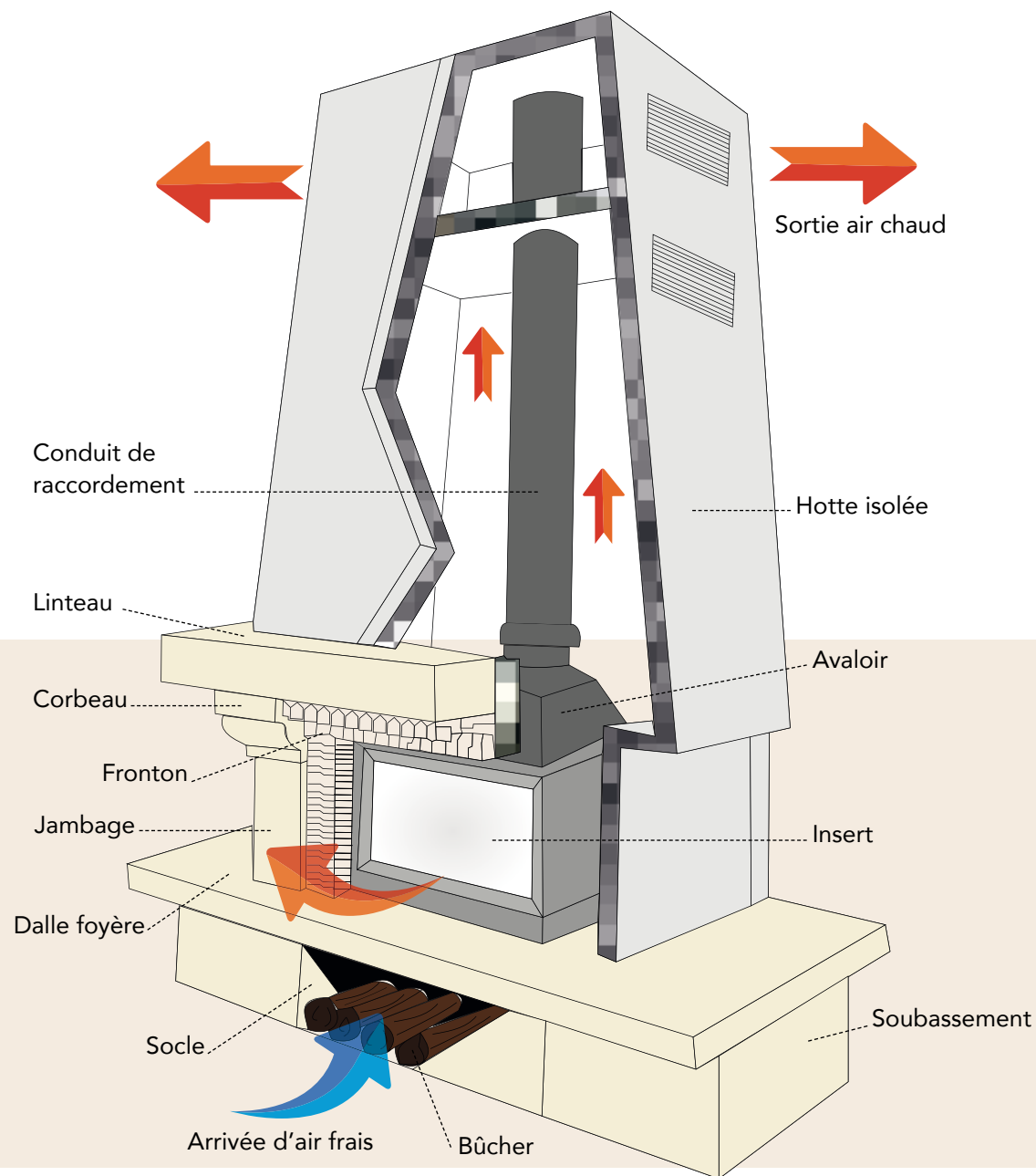
Habillage de l'avaloir et du conduit. Elle peut être verticale ou s'incliner en biais jusqu'au plafond.

JAMBAGES

Parois latérales du foyer. Ils peuvent être perpendiculaires ou obliques par rapport au cœur, ou de forme parabolique. Ils sont composés de matériaux réfractaires coté foyer.



Cheminée à foyer fermé en pierre de Beaunotte
Photo : Sarl ATRE ET LOISIRS



LINTEAU

Partie supérieure de l'ouverture du foyer. Il supporte la hotte et l'avaloir. Sa largeur, au point bas, doit être réduite pour éviter le refoulement. Il est porté par des jambages ou des corbeaux, il peut être à retour ; il est traité en tablette (retrait) ou en paillasse (avancée).

MANTEAU

Aussi appelé hotte, ou trumeau lorsque ce dernier est en pierre.

MITRON

Poterie de forme tronconique reposant sur le couronnement.

MUR D'ADOSSEMENT

Mur contre lequel viennent s'appuyer la cheminée et le conduit.

SOCLE

Partie destinée à protéger le plancher du local. La dalle de l'âtre repose sur le socle. Sauf si, le socle est en béton réfractaire, le socle est indispensable. Sur planche béton non réfractaire, l'épaisseur du socle est d'au moins 15 cm (distance comptée entre le dessus de la chape et le dessous de l'âtre). Sur parquet bois, cette épaisseur doit être d'au moins 30 cm et comporter un matelas de laine de verre ou minérale recouvert d'une tôle d'une seule pièce.

SOLE

Partie située en avant de l'âtre débordant sur les côtés de la cheminée. Cette disposition évite que des morceaux de bûches en combustion tombent sur le sol de la pièce et facilite l'enlèvement des cendres. La sole ne doit pas être métallique.

SOUBASSEMENT

Réalisation sur laquelle repose l'ensemble de la cheminée pouvant être destiné à répartir les charges. Il peut être destiné à la rehausser



Cheminée à foyer fermé en pierre : pilier et liseret en granit Giallo Veneziano, tablette en Marbre Rose du Portugal, et socle en Moca - Photo : Sarl ATRE ET LOISIRS

3.10 Fontaines

BASSIN

Élément de forme polygonale ou circulaire pouvant être adossé, isolé, en encoignure ou en renforcement

DÉVERSOIR

Rebord de bassin ou mur d'égout servant de trop-plein

DOSSERET

Partie verticale en continuité du bassin ou de la vasque, de faible hauteur

MARGELLE

Élément formant le rebord supérieur d'un bassin

VASQUE

Cuvette présentant souvent une forme arrondie et peu profonde



Fontaine contemporaine
Photo : Marbrerie Le Granit



Fontaine murale en pierre calcaire de Chassagne
Photo : Sarl ATRE ET LOISIRS

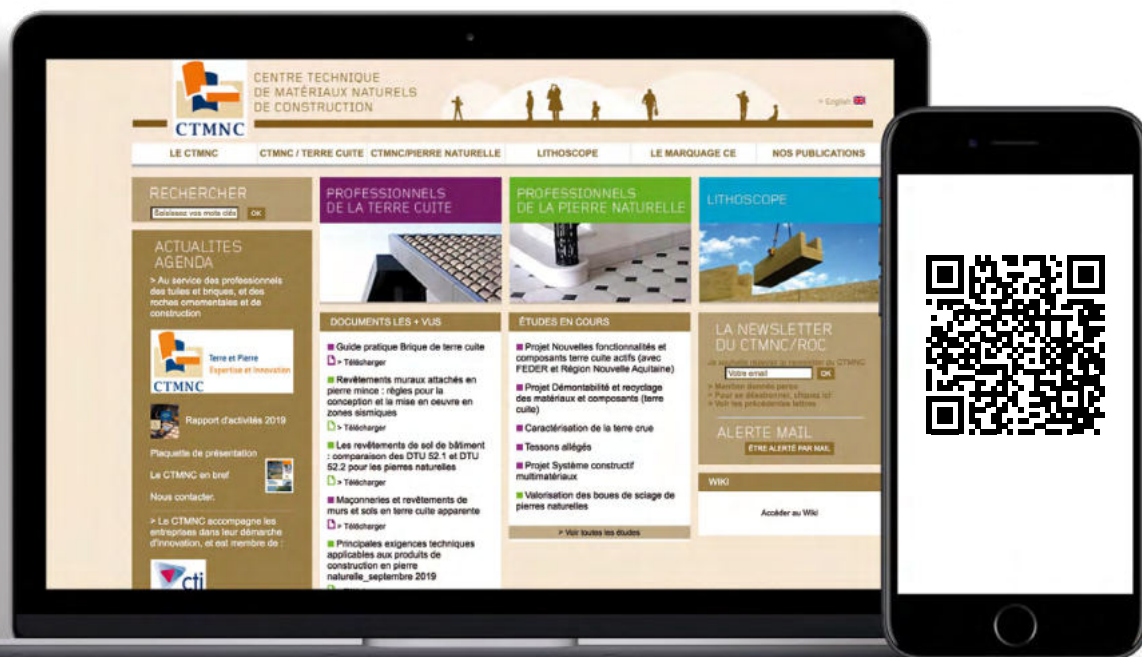
Conclusion

Revêtements de sols et de murs, escaliers, plans de travail de cuisine, plans vasques de salle de bains, mobilier, fontaines, cheminées, etc., ce guide explique et illustre de manière très concrète des dizaines de termes utilisés dans la marbrerie de décoration.

Réalisé en étroite collaboration avec des marbriers professionnels, ce document technique est essentiel et unique en son genre. S'il s'avère d'une grande utilité pour les professionnels de la pierre, il l'est au moins tout autant pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrage, qui auront en main un véritable outil d'aide à la conception pour leurs projets marbriers.

Il a été élaboré dans une volonté pédagogique.

C'est cette même exigence qui guidera le Groupe de Travail du CTMNC dans la rédaction de ses prochains guides, qui toujours dans le domaine de la marbrerie de décoration, s'intéresseront notamment aux problématiques de mise en œuvre.



Le guide de Terminologie de la Marbrerie de Décoration en Pierre Naturelle, est en libre accès sur le site internet du CTMNC WWW.CTMNC.FR

ou en flashant le code ci-contre à l'aide de votre smartphone

Rédaction

Patrice BEAUFORT (CAPEB)

Kristof CALLEBAUT (BRACHOT)

Jean-Yves CLEMENT (Sarl ATRE ET LOISIRS)

Bruno COMBERNOUX (COMPAGNONS DU DEVOIR)

Mélanie DENECKER (CTMNC)

Philippe DUPUIS (ESPACE PIERRE)

Claude GARGI (PIERRE ACTUAL)

Louis GOMET (MARBRERIE GOMET)

Emmanuel HEBRARD (ARTISANAT DE LA PIERRE – HEBRARD)

Eric LE DEVEHAT (UNA Métiers de la pierre CAPEB)

Philippe LEDRANS (MDY FRANCE)

Michel MARCHETTI (CPFM)

Gilles MARTINET (SNROC)

Didier PALLIX (CTMNC)

Carla PANI (ROCAMAT)

Lionel POMMEY (MARBRERIE TREVIX)

Eric REBOUR (MARBRERIE ANASTAY)

Olivier RENARD (FOX MARBLE CONSULTING)

François ROTH (UNA Métiers de la pierre CAPEB)

Christian SCHIEBER (UNA Métiers de la pierre CAPEB)

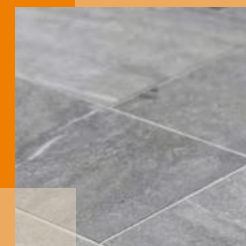
Marc SPADACCINI (SPADACCINI)

Véronique VOGEL (MARBRERIE LE GRANIT)

Création graphique
laurentfarges.com

Edition : juin 2021

GUIDE DE LA TERMINOLOGIE DE LA MARBRERIE DE DÉCORATION EN PIERRE NATURELLE



WWW.CTMNC.FR